

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS
Conseil Municipal
Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DDCT 160 Subvention (40 000 euros) et convention avec l'Association Internationale du Développement Urbain (INTA).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Association Internationale du Développement Urbain (INTA) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à l'Association Internationale du Développement Urbain (INTA) (184800) pour son programme « Metro in Progress – construction métropolitaine en Europe et projet métropolitain du Grand Paris (2015_08233). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : La dépense correspondante pour 2015 et ultérieurs, sera imputée sur le compte budgétaire 6574, fonction VF02005, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO